

Il est surprenant que M. Hocquart n'ait pas fait jusqu'ici attention à la demande du paiement de ces arbres que vous lui avez faite. Rien cependant ne me paraît plus juste, surtout les ayant payés aux autres sur la terre desquels il en a été pris. Il ne paraît pas que M. l'Intendant se fasse beaucoup aimer dans le pays. J'entends beaucoup de personnes qui s'en plaignent. Vous avez pris un bon parti de vous retirer avec ma sœur (madame Dr Sarrazin) et de faire votre ordinaire avec elle et ses enfants ⁽¹⁾...

J'ai reçu tous les papiers de Delorme Soumande concernant l'affaire qu'il a contre Fleury, qui m'ont fait un plaisir singulier. Il nous les fallait, sans quoi leur procès était entièrement perdu. Les éclaircissements qu'il nous a donnés sont infaillibles. Le rapporteur et

A cette date la terre St-Jean appartenait au docteur Sarrazin qui la possédait depuis 1709 par sentence publique d'adjudication. Après sa mort, elle passa à ses enfants mineurs qui avaient pour tuteur le grand pénitencier Hazeur.

L'un des enfants, Sarrazin, étant mort, comme nous l'avons vu plus haut, il ne restait plus, en 1758, que deux propriétaires : Claude-Michel Sarrazin de l'Etang, ingénieur du Roi, marié à Dame Marie-Catherine de Mouceau, et Charlotte-Louise Angélique Sarrazin, femme de Joseph-Et. Hyppolyte Gauthier de Varenne. Ces derniers vendirent leur part au sieur Jacques Cartier, qui vendit au général Murray ; et Claude-Michel Sarrazin avait vendu lui-même à Charles Turpin de qui Murray acheta à son tour. Prix de ce dernier morceau 9,050 livres. Il faudrait lire et étudier tous les actes subséquents pour pouvoir fixer définitivement la maison et la chapelle du fief St-Jean.

Je lui en aurais parlé en présence de M. de la Porte.

(1) Madame Sarrazin demeurait dans une maison construite par son mari sur le terrain où se trouve actuellement le palais épiscopal. Cette maison fut vendue en 1748 à M. de la Naudière.